

L'EuroAirport « souhaite participer financièrement »



Les pompiers de l'EuroAirport n'utilisent plus de mousses contenant des Pfas, dès que des alternatives ont été certifiées en 2017. Photo archives Vincent Voegtlin

Tobias Markert, vous êtes le directeur de l'EuroAirport (EAP). Confirmez-vous que la source principale de pollution aux Pfas (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) est bien constituée par les mousses utilisées par les pompiers de l'EAP ?

Les pompiers de l'aéroport ont utilisé des agents moussants contenant des Pfas jusqu'en décembre 2016. Ils ont été utilisés pendant des décennies sur les aéroports du monde entier, en raison de leur grande efficacité dans la lutte contre les incendies impliquant des liquides inflammables tels que le kérosène.

Ces mousses ont été utilisées jusqu'en 2017 ?

L'utilisation de ces mousses certifiées était prescrite par la réglementation. Depuis janvier 2017, dès que des émulseurs non fluorés (sans Pfas) ont été certifiés par l'OACI [Organisation de l'aviation civile internationale, NDLR] pour une utilisation aéroportuaire et autorisés par la

réglementation, l'aéroport a cessé toute utilisation de mousses contenant des Pfas. Nous avons donc strictement respecté la réglementation. [Les exercices anti-incendie sont obligatoires](#) et aucun autre moyen n'était disponible.

Comment avez-vous réagi à l'annonce de la présence de Pfas dans l'eau potable ?

L'aéroport prend ce sujet très au sérieux et comprend [le mécontentement des riverains](#) concernés. Nous travaillons conjointement avec les autorités compétentes. Les autorités françaises ont mis en place un comité de pilotage réunissant les différentes autorités environnementales. L'EAP a rejoint ce comité en mars dernier.

Quels sont les sites concernés ?

Les exercices des pompiers ont eu lieu par le passé dans deux zones distinctes : jusqu'en 2005 dans celle où se trouve actuellement le Cargo Terminal, puis dans la zone située à côté du Pool Technique (au nord du terminal), qui est toujours utilisée aujourd'hui. Ce dernier a été imperméabilisé en 2015, ce qui évite depuis toute infiltration dans les sols. Des travaux d'analyse sont en cours, pour identifier les sources de contamination, les zones contaminées et les moyens permettant d'absorber ou de contenir la contamination.

Avez-vous une idée des volumes de produit utilisés ?

Nous ne disposons pas à ce jour d'une estimation consolidée.

Le traitement de l'eau sera très coûteux. Selon diverses sources, l'EAP y participerait. Pouvez-vous nous dire à quelle hauteur ?

L'aéroport s'engage dans la recherche d'une solution et souhaite participer financièrement à la résolution de la situation [Jean-Marc Deichtmann, président de Saint-Louis agglomération, a confirmé la somme de dix millions d'euros, NDLR].

Un collectif de citoyens s'est constitué. Une plainte pour empoisonnement a été déposée. Comment comptez-vous réagir, par rapport à la qualification retenue dans la plainte ?

Nous ne commentons pas les procédures en cours.